**Sociolinguistique, 3ème année LMD,**

**Section B**

**Cours/ TD n° VII : Politiques et planification/ aménagements linguistiques**

**Objectifs :**

* Définir soigneusement les concepts liés à la politique et la planification linguistiques et connaitre leurs champs d’application.
* Connaitre les différents types de gestion du plurilinguisme.

**Plan du cours :**

* 1. Politique linguistique/planification linguistique
	2. Types de gestion du plurilinguisme

2.1. L’*in vivo*

2.2. L’*in vitro*

* 1. Politiques linguistiques en Algérie

Les situations de bi- plurilinguisme ne sont pas seulement des sujets d’étude des sociolinguistes mais aussi des réalités vécues, reconnues ou non, encouragées ou non, combattues ou non par les Etats concernés. Dans ce contexte, l’intérêt d’une science ne se mesure pas seulement à son pouvoir explicatif mais aussi à son utilité, à son efficacité sociale et à ses possibles applications. On aura compris que les domaines et applications de la sociolinguistique sont nombreux. Mais le domaine dans lequel elles ont été le plus élaborées concerne l’intervention sur les langues et sur les relations entre les langues dans le cadre des Etats. S’il est un domaine où la sociolinguistique, sous l’appellation parfois de linguistique appliquée, a acquis une importante légitimité sociale par le caractère thérapeutique de ses interventions, c’est bien celui des politiques linguistiques.

Dans ce contexte, et en plus de la fonction de communication, la langue peut se transformer en un outil d’organisation sociale. En effet, l’apparition de nouvelles formes d’organisation politique des sociétés humaines a engendré de nouvelles fonctions sociales des langues. Aussi, considère-t-on que les langues sont toutes égales de principes mais non de fonctions sociales, en ce sens qu’elles sont toutes des systèmes de communication doublement articulés mais remplissent des fonctions politiques et sociales différentes. Beaucoup d’entre elles, bien qu’elles soient pratiquées quotidiennement par des millions de personnes, sont peu équipées en terminologie et d’autres métalangages pour remplir la fonction de langues de communication internationale, de savoirs scientifiques, de cultures écrites, etc.

Il faut souligner que la fonction remplie par une langue évolue dans le temps et varie dans l’espace selon les facteurs sociolinguistiques dans lesquels elle évolue et dans lesquels elle est le plus souvent en contact mais aussi en compétition avec d’autres. Egalement, une langue autrefois réservée à l’échange linguistique au sein d’un groupe relativement restreint pourrait-elle devenir celle de l’enseignement des sciences et des cultures, du marché du travail, de l’administration, de la réussite sociale, etc. Et pour remplir cette nouvelle fonction, cette langue appelle des aménagements et des outillages touchant sa forme interne, son lexique, sa grammaire et sa structure. En revanche, une autre langue ayant le statut de langue de valorisation, de réussite sociale, politique et économique, ou de prestige de tout genre, pourrait être reléguée au rang de langue à abandonner et voir ainsi ses fonctions sociales se réduire au fil des générations jusqu’à en devenir une langue domestique ou vernaculaire voire une langue morte.

1. **Politique linguistique/planification linguistique**

Selon Louis-Jean Calvet, « la *politique linguistique* est un ensemble des choix conscients concernant les rapports entre langues et vie sociale et plus particulièrement entre langue et vie nationale, et *planification linguistique* la mise en pratique concrète d’une politique linguistique, le passage à l’acte en quelque sorte » (1993 : 110). Pour H. Boyer, « politique linguistique » appliquée à l’action d’un Etat désigne « les choix, les orientations, les objectifs qui sont ceux de cet Etat en matière de gestion de sa pluralité linguistique (et/ou de sa seule langue officielle), parfois inscrits dans la constitution même, parfois suscités par une situation intercommunautaire préoccupante en matière linguistique, ou même tendue, voire violente (comme c’est le cas en Belgique aujourd’hui) » (2001: 76/77). Donc n’importe quel groupe peut élaborer sa propre politique linguistique : on parle alors de « politiques linguistiques familiales », on peut aussi imaginer qu’une diaspora (les gitans, les yiddishophones (langue des Juifs d’Europe),…) se réunisse en congrès pour décider d’une politique linguistique. Mais dans un domaine aussi important que les rapports entre langue et vie sociale, seul l’Etat a le pouvoir et les moyens de passer au stade de la planification (actions concrètes), de mettre en pratique ses choix politiques.

Il faut souligner que l’appellation « planification linguistique » est la plus utilisée même si certains lui préfèrent un terme d’origine québécoise « aménagement linguistique » ou encore « normalisation linguistique », d’origine espagnole. Cependant qu’il s’agisse de « planification », d’ « aménagement » ou de « normalisation » linguistique, il est toujours question de gestion d’une ou plusieurs langues aussi bien dans leurs formes que dans leurs usages. Ainsi, selon les termes de H. Boyer, une politique linguistique peut :

* Concerner telle ou telle langue dans son identité structurale, c'est-à-dire intervenir afin de codifier ses fonctionnements grammaticaux, lexicaux, phonétiques, etc., donner une forme standard ou donner une écriture à une langue qui n’était qu’orale ;
* Concerner les fonctionnements socioculturels de telle ou telle langue, c'est-à-dire son statut et son territoire face aux statuts et territoires d’une ou d’autres langues également en usage dans la même communauté plurilingue avec des cas de figure variables (concurrence, domination, complémentarité) ;
* Présenter une double visée : linguistique et sociolinguistique où les deux interventions évoquées sont alors parfaitement solidaires. C’est surtout ce qu’on entend par normalisation en Espagne où en Catalogne, il y a eu normalisation sociolinguistique du catalan.

1. **Types de gestion du plurilinguisme**

Lorsque l’on regarde le nombre de langues qui existent à la surface du globe, on peut avoir l’impression que toutes les conditions sont réunies pour que les hommes ne se comprennent pas. Pourtant, malgré cette complexité linguistique, la communication fonctionne partout et ce, grâce à l’existence de deux types de gestion du plurilinguisme : l’in vivo et l’in vitro.

 **2.1. L’*in vivo*,** qui procède des pratiques sociales et qui concerne la façon dont les gens, confrontés quotidiennement à des problèmes de communication, les résolvent. Nous avons plusieurs exemples qui illustrent ce type de gestion dans les cours précédents : les langues mixtes, les langues véhiculaires sont-elles typiquement le produit d’une gestion in vivo du plurilinguisme. Dans les deux cas en effet la communication est assurée grâce à la création d’une langue, et cette création ne doit rien à une quelconque décision politique officielle, à une loi ou un décret, elle est simplement le produit d’une pratique sociale. Cette pratique ne résout pas seulement les problèmes posés par le plurilinguisme mais permet aux populations de mettre en œuvre sa compétence linguistique afin de forger des nouveaux mots désignant des notions nouvelles ;

 **2.2. L’*in vitro,***où le pouvoir politique procède de l’intervention sur les pratiques sociales. En effet, dans leurs laboratoires les linguistes analysent les situations et les langues, les décrivent, font des hypothèses sur l’avenir des situations, des propositions pour régler les problèmes, puis les politiques étudient ces hypothèses et ces propositions, font des choix, les appliquent. La réforme de l’écriture en Chine, la modernisation de la langue turque par Mustafa Kamel en 1923, la récupération de la langue catalane en Catalogne (1923), la standardisation du norvégien au début du XXe siècle, l’adoption du malais en Indonésie comme langue nationale et officielle sont tous des exemples de la gestion du plurilinguisme in vitro. En revanche, il faut souligner que ces deux approches de gestion du plurilinguisme sont extrêmement différentes et que leurs rapports peuvent être conflictuels, notamment si les choix in vitro prennent le contre-pied de la gestion in vivo ou des sentiments linguistiques des locuteurs. Ainsi il sera difficile d’imposer à un peuple une langue nationale ou officielle dont il ne veut pas. Il serait également peu cohérent de chercher à imposer pour cette fonction une langue minoritaire s’il existe déjà une langue véhiculaire largement utilisée.

1. **Politiques linguistiques en Algérie**

Sur le plan historique le Maghreb en général et l’Algérie en particulier se caractérisent par un plurilinguisme millénaire. Les langues les plus anciennement pratiquées sont les langues berbères et le phénicien. Les premières étaient parlées et écrites de l’Egypte jusqu’aux îles Canaries ; le second, appelé aussi ancien punique, il date de la pénétration des Phéniciens en Afrique du Nord et la fondation de Carthage et son influence sur tout le Maghreb. Viennent par la suite respectivement les conquêtes arabes, la domination turque, la colonisation française qui ont introduit d’autres langues.

Si on regarde de près la situation linguistique algérienne, on va constater qu’elle se caractérise par sa pluralité. Les langues qu’on y pratique au quotidien sont les langues berbères dans leur diversité, l’arabe algérien que des variations lexicales et prosodiques caractérisent mais aussi le français dans certaines grandes villes du Nord parfois alterné avec l’arabe algérien ou le tamazight et ses variétés notamment dans les situations informelles. Les langues qui sont utilisées dans le domaine formel sont l’arabe institutionnel, le français bien que ce dernier soit désigné comme lange étrangère dans les textes officiels. Pour le tamazight, il est employé principalement à l’école dans certaines villes mais aussi dans certains médias.

Malgré cette pluralité linguistique qui perdure depuis des années voire des siècles, les politiques linguistiques menées par différents gouvernements depuis 1962 viennent à l’encontre de cette diversité notamment avec l’imposition de la politique d’arabisation. En effet, dans les constitutions de 1963, 1976, 1989, 1996, seul l’arabe littéraire qui est reconnu comme langue national et officiel du pays. Le processus identitaire qui s’identifie à la dichotomie arabité/islamité (l’Islam est la religion de l’Etat, l’arabe littéraire est la seule langue nationale et officielle) a pour corollaire entre autres la minoration des variétés linguistiques non-institutionnalisées (les langues amazighs, l’arabe algérien). La perception négative que l’on a de ces variétés, des langues maternelles en majorité, est souvent associée à la division du pays dans la mesure où elles constituent une « menace » pour la cohésion nationale. Or, ces variétés symbolisent plus la diversité que la division et, même si elles soient écartées des institutions de l’Etat, ces langues maternelles assument la véritable fonction de communication. Malgré l’institutionnalisation de tamazight en 2002 et son officialisation en 2016, il existe toujours des décalages entre les textes officiels et les usages linguistiques authentiques car les statuts des langues ne correspondent pas à la réalité de leur pratique.

Ce cours est une synthèse adaptée de :

BOYER Henri, 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Dunod, Paris, pp 07-14.

CALVET Louis-Jean, 1993, *La sociolinguistique*, PUF, Paris, pp 05-08.

MARIE-LOUISE Moreau, 1997, *Sociolinguistique, Concepts de base*, Mardaga, Paris.

CHACHOU Ibtissam, 2018, *Sociolinguistique du Maghreb*, Hibr Editions, Alger.